

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : DEVA1413318S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu la décision du 21 juillet 2011 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Pascal Revel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Martial Duqueyroix, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de cabinet.

Mlle Anne Bertinetti, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

M. Christophe Mornon, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département surveillance et régulation.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 500 € (TTC) liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de leurs antennes respectives, à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires des antennes à Pau et à Biarritz.

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires de l'antenne à Poitiers.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite des attributions du département surveillance et régulation, à :

Mme Marie-Christine Roumegous, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Thierry Gillet, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.
M. Hervé Galand, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.
M. Bruno Garnier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens » à :

Mlle Anne Bertinetti, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires des antennes à Pau et à Biarritz.

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires de l'antenne à Poitiers.

M. Stéphane Rouzeau, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.

M. Yann Charasson, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Marie-Thérèse Hunsicker, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Cindy Duffie, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Naima Galion, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Michel Puyo, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Véronique Maillé, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de direction.

Mme Bérangère Sabatier, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de cabinet.

Mme Valérie Rouyer, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Fabienne Lemoine, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Zelia Braz-Lopes, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires de l'antenne à Poitiers.

Mme Naima Galion, adjointe d'administration de l'aviation civile, régisseuse de recettes.

Article 9

La décision du 29 novembre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 juillet 2014.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,*
P. CIPRIANI